

AVIVO suisse

association de défense et de détente des retraités

Assemblée des délégués au Locle le 19 mai 2016

Rapport d'activités 2015-2016

L'AVIVO a le grand plaisir d'accueillir cette année une nouvelle section, celle de Berne qui fera le pendant à la section de Bienne dans le canton et consolidera l'implantation de l'AVIVO en Suisse alémanique. Ce sont ainsi 31 sections cantonales, régionales et locales qui constituent notre association. Bienvenue et succès à la nouvelle section de Berne !

Le Comité de l'AVIVO suisse se réunit à Lausanne au moins tous les deux mois. Merci de l'indispensable collaboration et de la fidélité de ses membres qui y consacrent du temps en plus du souci de la bonne marche de leur section. Après un tour d'horizon des activités des diverses sections, le comité discute de l'actualité et détermine les prises de position qui susciteront divers articles, des débats, des interviews et des communiqués de presse. Le travail précis, efficace et compétent de notre trésorier Gérard Linder permet de garantir des finances équilibrées et nous l'en remercions. Comme nous adressons nos remerciements à Guite Theurillat qui assure fidèlement le secrétariat depuis un an et aux deux précieux vice présidents : Marco Medici et Jean-claude Rennwald.

Les **prestations complémentaire (PC)** sont source d'inquiétudes pour l'AVIVO. Elle demande depuis des années une adaptation des prestations au coût des loyers - qui ont augmenté de 21% en moyenne depuis 2001 -. Le Conseil fédéral a proposé enfin une modeste amélioration l'an dernier. C'était sans compter sur les attermolements de la commission du National, emmenée alors par son président Parmelin, qui exigeait le renvoi au Conseil fédéral, donc aux oubliettes. Une mobilisation populaire sur la Place fédérale le 22 septembre, à laquelle l'AVIVO a pris part, des téléphones et des courriels aux parlementaires ont retourné la situation au Conseil national. Mais la commission, remise à l'ordre, a négligemment déclaré qu'elle s'intéressera à la question dès décembre 2016 seulement... Le Conseil fédéral a alors signolé un deuxième épisode : une révision partielle de la loi sur les PC. L'AVIVO a fait connaître ses critiques d'un système alambiqué, qui n'hésite pas à proposer des économies de 250 millions alors que le nombre des personnes qui reçoivent les PC ne fait qu'augmenter. Les PC, créées à l'origine pour être temporaires, sont devenues indispensables pour couvrir les besoins vitaux, au point d'être une sorte de 4^{ème} pilier de retraites, incontournable pour le 25% des retraités qui sont bel et bien dans la pauvreté. Si l'on appliquait la Constitution, les rentes AVS couvriraient les besoins vitaux et les PC deviendraient enfin superflues.

Les questions touchant les **retraites** tiennent une large place dans nos débats. Il s'agit bien sûr de ce qu'on appelle le « paquet Berset », PR 2020, qui traite à la fois de la LPP et de l'AVS, premier pilier qu'il transforme en roue de secours du 2^{ème}, lui-même très fragilisé par les aléas boursiers et les taux négatifs. C'est une des raisons de l'opposition de l'AVIVO, sans oublier l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes et la baisse du taux de conversion dans la LPP. Le Conseil des Etats a retouché la copie et l'a enjolivée

d'une promesse de 70 francs d'augmentation des rentes AVS , **mais uniquement pour les seuls futurs retraités!** Le Parlement fédéral se déterminera dès septembre prochain.

L'AVIVO, qui joua un rôle essentiel dans la création de l'AVS, a réaffirmé ses positions et a fait siennes les conclusions de son groupe de travail : application de l'art.112 al.2 litt b de la Constitution fédérale (couverture des besoins vitaux), donc besoin essentiel de l'augmentation des rentes AVS, élargissement de l'assiette des cotisations AVS, étude d'une « nouvelle AVS globalisée » intégrant peu à peu le deuxième pilier dans le respect des droits acquis.

L'AVS, solidaire, simple et transparente a fait la preuve depuis plus de 70 ans de sa solidité face aux crises et à la démographie. Un miracle ? Non, mais exactement le contraire d'un système qui régale grassement banquiers, assureurs et financiers, comme le fait le 2^{ème} pilier et ses 890 milliards de capitaux accumulés ! 890 milliards qui coûtent chaque année plus de 6 milliards de frais de gestion qui vont dans les poches des gestionnaires de fortune. Certes, le compte AVS a rougi l'an dernier. Les dépenses ont dépassé les recettes de 579 millions. Pas de quoi paniquer. En effet, le Fonds AVS à lui tout seul représente près de 23 milliards, sans compter le prêt de 15 milliards accordé à l'AI. Il ne faut pas oublier que les modestes cotisations AVS n'ont pas changé depuis 1975 !

Voilà pourquoi l'AVIVO s'engage fermement en faveur d'AVSplus et a décidé que ce thème sera celui de la journée du 19 mai au Locle dont la section nous accueille à cette occasion, ce dont nous la remercions vivement.

Les nuages paraissent s'accumuler sur nos **assurances sociales**, la majorité du Parlement nouvellement élu s'y emploie allègrement. Ne vient-il pas d'intimer l'ordre au Conseil fédéral de baisser les rentes AVS de façon autoritaire si les recettes ne couvrent pas exactement les dépenses des rentes ?

Le Conseil fédéral fait mine d'ignorer les deux milliards d'excédents de recettes en 2015 et clame qu'il est essentiel d'imposer trois milliards d'économies nouvelles. Sans parler de **RIE 3** au profit de baisses d'impôts sur le bénéfice des grosses entreprises, comme le fit déjà l'inoubliable RIE 2 qui coûta 10 milliards de plus que prévu.

Les **primes d'assurance maladie** sont un poids de plus en plus lourd dans les budgets. On peut d'ailleurs s'attendre à une hausse spectaculaire des cotisations en septembre prochain. L'AVIVO a été associée à la réflexion conduite par trois Conseillers d'Etat, MM. Maillard, Kurth et Thentz, sous l'égide de la FRC et de plusieurs médecins. Une initiative fédérale pourrait proposer un système cantonal de caisses de compensation sur le modèle de l'AVS ou des caisses de chômage. Tout en maintenant les caisses maladie, les franchises et les modèles de primes (médecin de famille par exemple), les primes seraient calculées selon les coûts et fixées par le canton. C'est un moyen de sortir des calculs obscurs et magiques des assureurs et d'empêcher la chasse aux bons risques. L'AVIVO soutient ce projet.

Les coûts des **transports publics**, le manque d'attention envers les personnes à mobilité réduite, dans les gares par exemple, sont des problèmes qui n'échappent pas à l'AVIVO. La section de Genève s'est fortement investie dans ces questions avec succès et ténacité, malgré les entourloupes que le Conseil d'Etat s'est efforcé de lui infliger .

Les **logements protégés** et les adaptations des logements pour les personnes à mobilité réduite sont aussi un sujet qui touche notre société de longue vie. La section vaudoise a édité un numéro spécial de son Courrier à cette question après avoir recueilli les avis d'utilisateurs et de spécialistes lors d'une journée organisée par la section.

La **protection de l'adulte** (révision du CC), entrée en vigueur en 2013, peine à se concrétiser dans le respect de l'autodétermination dont elle se targue. Ce sont des problèmes rencontrés dans tous les cantons au niveau des curatelles et des PAFA. Le fédéralisme et la disparité des organisations locales et cantonales compliquent singulièrement les indispensables changements d'habitudes.

Le Conseiller fédéral Schneider Ammann a poursuivi cette année la consultation de l'AVIVO concernant les **travailleurs âgés**. 26 % des personnes de 55 à 65 ans qui souhaitent travailler n'ont pas d'emploi et le SECO, sans crainte du paradoxe, estime que la possibilité de travailler jusqu'à 70 ans va résoudre cette situation. L'AVIVO a remis un document et plusieurs propositions dont la création d'un pont AVS cantonal et une lutte commune contre l'âgisme.

Les préjugés contre les retraités en raison de leur âge, voilà l'**âgisme** : limitations des mandats dues à l'âge, mise à l'écart des employés ayant plus de 50 ans, exigence politique de faire payer une assurance santé obligatoire supplémentaire dès 55 ans, refus des banques d'accorder une hypothèque aux retraités, imposition d'horaires spécifiques pour les retraités abonnés aux transports publics, titres tonitruants dans la presse « Le prix de nos très chers vieux », « le tsunami gris », « la générations des rapaces »... Voilà ce que nous devons combattre pied à pied et l'AVIVO s'y emploie.

A toutes ces activités s'ajoutent la participation à la **FARES** dont l'AVIVO est membre et au **Conseil suisse des Aînés** où siègent Suzanne Sisto Zoller et Marco Medici. Les délégués de l'AVIVO à la FARES sont Josiane Besençon, Silvia Schmidli, Annette Zimmermann, Fredy Hanser et Martin Rothenbühler. Robert Beumer est membre du comité. Collaborent aux groupes de travail, Marco Medici, Suzanne Sisto Zoller, Gérald Crettenand, Françoise Burri. A la coprésidence Christiane Jaquet-Berger. A tous et toutes, merci de leur précieuse collaboration.

Sans l'engagement de ses membres, l'AVIVO ne peut rien. Tous ensemble, nous sommes plus forts. C'est pourquoi les campagnes de recrutement sont importantes. L'AVIVO aide les sections à entreprendre cette démarche dans la mesure de ses moyens. Que personne ne l'oublie !

L'importance d'une association de retraités comme l'AVIVO n'est plus à démontrer. La parole des retraités est trop souvent confisquée au profit de spécialistes et d'experts, certes savants mais loin d'être retraités. C'est en effet aux retraités de s'exprimer sur ce qu'ils vivent et sur ce qu'ils souhaitent, sans esprit de clocher et avec le souci essentiel de l'harmonie entre les générations. **Car les humains sont faits pour vivre ensemble !**

Lausanne, le 19 mai 2016

Christiane Jaquet-Berger
présidente